

Quant à moi, je m'oppose à ce qu'on augmente le nombre de députés de la ville de Montréal, ou il y en a déjà trop. Je vois l'honorable ministre des Postes (M. Ouellet) qui est à son siège, et il sait bien, lui aussi, qu'il y en a trop. Il y a des députés qui sont très actifs, et un député de Montréal peut faire dix fois le travail que l'on peut faire dans une circonscription rurale, parce qu'il n'a pas à se déranger. Il y tient son bureau. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) me fait signe que oui. C'est vrai. On peut représenter 150,000 électeurs dans la ville de Montréal, mais on ne peut pas le faire dans une circonscription rurale.

Si l'on compare les comtés fédéraux aux comtés provinciaux, on constate qu'il y a quatre comtés provinciaux dans notre région, alors qu'on n'y compte que deux circonscriptions fédérales.

M. Prud'homme: Ils ont des secrétaires.

M. Caouette (Témiscamingue): Tous ces députés provinciaux, comme le fait remarquer l'honorable député de Saint-Denis, ont des secrétaires rémunérés par le gouvernement.

M. Prud'homme: Ils ont également des bureaux.

M. Caouette (Témiscamingue): Ils ont des bureaux, des comptes de dépenses, tout cela pour servir leurs électeurs. A Ottawa, par contre, on veut jouer à la politique avec cela. Tous les députés ont besoin de services dans leurs circonscriptions, mais personne n'ose se lever pour les réclamer. Voilà de fieffés hypocrites!

M. Prud'homme: Ils siègent quatre jours par semaine, quatre mois par année!

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, on pourrait en dire long là-dessus. L'honorable député de Saint-Denis, à mon sens, devient certainement créditiste, monsieur l'Orateur.

Une voix: Cela a du bon sens!

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, en tout cas, il a du bon sens.

On me dit que l'Assemblée nationale siège quatre jours par semaine à Québec, et de quatre à cinq mois par année, tout au plus. Il y a une différence avec ce qui se fait ici. Remarquons, en passant, que l'indemnité parlementaire des députés du Québec est supérieure à celle des députés fédéraux.

Une voix: C'est «écœurant»!

M. Caouette (Témiscamingue): J'espère que cela sera consigné au hansard.

Monsieur l'Orateur, dans la révision des limites des circonscriptions fédérales, je pense qu'on devrait tenir compte des besoins des citoyens ruraux et leur assurer les meilleurs services possibles. Je vois mes amis du Nouveau parti démocratique applaudir, et ils ont raison. Quand je vais en Saskatchewan, dans la circonscription de Rose-town-Biggar, dans le nord de la province, autour de Saskatoon, ou bien dans le sud, à Ponteix ou Regina, ou encore à Gravelbourg, je me rends compte que les députés ont des territoires immenses à parcourir, alors que dans les villes, tous les électeurs sont pratiquement sur place. On y rencontre ses électeurs sur les coins de rues, comme je le

Remaniement de la carte électorale—Suspension

disais tantôt. Dans les grandes villes comme Vancouver, il suffit de franchir trois pâtés de maisons pour rencontrer les gens de toute la circonscription.

Alors, il me semble que l'on doit prendre son temps, étudier la situation sérieusement, et ne pas présenter à brûle-pourpoint des amendements qui ne veulent rien dire. Au lieu de voir la loi entrer en vigueur ou qu'on continue d'en discuter au 1^{er} janvier 1975, il faudrait en discuter avant le 1^{er} juillet 1974. Il me semble que s'il y a une argumentation idiote, c'est bien celle-là! C'est une proposition qui ne tient pas debout! On n'est pas si pressé que cela. Ce sont ces mêmes gens qui disent: Terminons la session pour aller en vacances! Mais quand vient le temps d'y aller, on présente des amendements semblables. Cet après-midi est perdu, perdu totalement. On aurait pu entreprendre l'étude des bills qui doivent être adoptés avant l'ajournement d'été. Par exemple, le bill relatif aux Jeux olympiques de Montréal, pourquoi ne l'a-t-on pas abordé cet après-midi? Parce qu'il y a encore là...

Une voix: Il y a du chantage!

M. Caouette (Témiscamingue): Oui, il y a un peu de chantage là-dedans. Au fait, on dit qu'il faut adopter cette loi avant de partir en vacances. Mais il y a autre chose aussi. On nous menace de ne pas ajourner maintenant si nous ne promettons pas de limiter le débat sur la peine capitale à l'automne.

Monsieur l'Orateur, à l'automne, le débat sur la peine capitale durera peut-être trois jours, et peut-être même douze ou quinze; cela, c'est l'affaire des parlementaires. On n'a pas à se compromettre ou à s'engager sur ce point. Qu'on laisse la loi en plan, si on veut la présenter à l'automne. Si l'on ne veut pas la discuter immédiatement, comme je le souhaite, qu'on attende à l'automne. Mais d'ici là, disposons des articles dont la Chambre est saisie.

La délimitation des circonscriptions électorales, on n'a pas besoin d'en discuter tout l'après-midi, de même que demain et lundi. Si les conservateurs progressistes étaient assez intelligents pour retirer leur amendement et dire: Très bien, nous discuterons de cela quand nous reviendrons à l'automne, nous n'aurions pas à déterminer si nous aborderons le projet de loi avant le 1^{er} janvier 1975 ou avant le 1^{er} juillet 1974.

Quant à moi, je suis complètement opposé à cet amendement. Qu'on prenne plutôt le temps d'étudier la situation en vue d'améliorer la représentation urbaine, surtout, au Canada. De plus, qu'on songe à la possibilité de garantir que le nombre de circonscriptions ne diminuera pas plus au Québec qu'à l'Île du Prince-Édouard ou au Nouveau-Brunswick. Et s'il faut augmenter le nombre des députés, augmentons-le, mais ne supprimons pas de circonscriptions ailleurs.

Voilà la solution que je suggère. Qu'on respecte les délimitations actuelles, et même qu'on crée de nouvelles circonscriptions, car un bon nombre sont déjà trop grandes. Je suis sûr qu'en Saskatchewan, par exemple, il serait convenable qu'il y ait trois députés de plus. Cela soulagerait et aiderait la population de la Saskatchewan.

Mais si l'on a besoin de plus de députés en Ontario, qu'on en ajoute. Si l'on en a besoin de dix, qu'on en donne dix, mais qu'on n'en enlève pas au Québec, à la Saskatchewan, à l'Alberta, au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick.

Une voix: C'est vrai.